

L'impartialité du Centre de recherche de la Commission européenne remise en cause par ses liens avec l'industrie nucléaire

Note de synthèse

Greenpeace UE - mars 2021

En mars 2020, le groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) mis sur pied par la Commission européenne avait recommandé l'exclusion du nucléaire de la taxonomie verte, une classification européenne des activités économiques bas-carbone ou de transition destinée à orienter les investissements. Après un intense lobbying d'acteurs pro-nucléaires, la Commission européenne a chargé son Centre de recherche (Joint Research Center - JRC) d'évaluer l'absence d'impact environnemental significatif du nucléaire, ouvrant la voie à un retour du secteur dans la liste des activités jugées durables par l'Union européenne.

Or, les liens structurels du JRC avec le traité Euratom, ses relations avec l'industrie nucléaire et les opinions exprimées publiquement par les membres du JRC sur l'énergie nucléaire remettent en cause la capacité du JRC à mener une évaluation objective du caractère durable de l'énergie nucléaire. La Commission européenne aurait dû confier cette étude à une structure impartiale et inclure la société civile.

Contexte général

Au niveau européen, l'énergie nucléaire est en déclin¹. Depuis 20 ans, la production d'électricité nucléaire décroît². L'Union européenne n'a pas connu de programme massif de construction de nouveaux réacteurs depuis les années 1990.

En 2019, au niveau mondial, le nucléaire ne représentait plus que 3,8 % des investissements dans les nouvelles productions d'électricité dans le monde³. Le secteur financier considère les projets nucléaires comme particulièrement risqués et ne s'aventure pas à les financer sans garanties et financements étatiques pour réduire la prise de risque. L'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte européenne pourrait ré-orienter les investisseurs privés vers cette technologie. A terme, les Etats pourraient aussi s'appuyer sur la taxonomie pour flécher leurs investissements. L'Union européenne souhaite déjà conditionner l'accès au fonds de relance européen au respect du principe d'absence d'impact environnemental significatif développé dans la taxonomie.

Dans la lutte contre les changements climatiques, cette relance du nucléaire serait un non-sens. Le déploiement du nucléaire est hors-délai face à l'urgence climatique : le [chapitre 4 du rapport du GIEC](#) observe qu'entre la décision de construction et le démarrage effectif d'une centrale nucléaire, il faut compter en moyenne 10 à 19 ans. Une relance du nucléaire engloutirait des financements essentiels à des mesures climatiques plus efficaces, telles que la rénovation énergétique des bâtiments ou la décarbonation des transports.

A ce jour, l'absence de solution de long terme pour la gestion des déchets nucléaires de haute activité ne permet pas à l'énergie nucléaire de répondre au critère d'absence d'impact environnemental significatif de la taxonomie⁴.

¹ Pour plus d'informations sur les évolutions de la filière nucléaire civile au sein de l'Union européenne, vous pouvez consulter le [World Nuclear Status Report 2020](#), notamment "Nuclear Power VS. Renewable Energy Deployment - Status and trends in the European Union" et "Annex 1 - Overview by region and country - European Union"

² « Depuis la signature du protocole de Kyoto en 1997, [...] le nucléaire a généré 98TWh d'énergie de moins que deux décennies plus tôt », World Nuclear Industry Status Report 2020.

³ REN21, [Renewables 2020 - Global Status Report](#), édition 2020 (calcul basé sur les données 2019 de Bloomberg New Energy Finance).

⁴ Une étude du Ministère autrichien de l'environnement va dans le même sens. Une synthèse peut être lue [ici](#) et l'étude complète est disponible sur demande.

Chronologie

En mars 2020, le groupe d'experts techniques sur la finance durable (TEG) mis sur pied par la Commission européenne rend son rapport sur la liste des activités considérées comme vertes, dans lesquelles il serait préférable d'investir pour que l'Union européenne atteigne la neutralité carbone d'ici 2050. Il recommande d'en exclure le nucléaire, en l'absence d'informations suffisantes sur la gestion des déchets. Le groupe d'experts invite à étudier cette question plus en profondeur.

Entre mars et juillet 2020, les lobbies du nucléaire ont déclaré deux fois plus de rendez-vous avec les représentants de l'Union européenne que la moyenne mensuelle depuis 2018, d'après l'ONG [Reclaim Finance](#)⁵.

Leur pression semble avoir payé, puisqu'en juillet 2020, le JRC est chargé par la Commission d'évaluer l'absence « d'impact environnemental significatif » du nucléaire (ou respect du principe d'innocuité, « do no significant harm principle »). Cette décision a été particulièrement bien accueillie par les lobbies du nucléaire⁶.

Le rapport d'évaluation du JRC, désormais [finalisé](#), doit être révisé par deux groupes d'experts : un groupe d'experts en radioprotection et gestion des déchets radioactifs prévu par le traité Euratom ([article 31](#)) et ceux du « [Sheer](#) », le Comité scientifique de la santé, de l'environnement et des risques émergents.

⁵ D'après Reclaim Finance, entre janvier 2018 et le 7 juillet 2020, 36 rencontres entre des représentants de l'Union européenne et des lobbies du nucléaire ont eu lieu, soit 1,2 rencontre / mois tandis, qu'entre mars 2020 et le 7 juillet 2020, 10 rencontres de ce type ont eu lieu, soit 2,5 rencontres / mois.

⁶ Pour Philippe Costes, senior advisor au sein du lobby World Nuclear Association, [« le niveau et la gamme de cette expertise sont encourageants »](#). Foratom, principal lobby du nucléaire à Bruxelles [« salue la décision de la Commission de mandater le JRC pour évaluer la place du nucléaire dans la taxonomie »](#).

Le JRC, un service de la Commission structurellement pro-nucléaire

Création

La mise en place du JRC est prévue par l'[article 8](#) du traité Euratom (1957) dont l'objectif est de « *créer les conditions nécessaires à l'établissement et la croissance rapide des industries nucléaires* » ([article 1 du traité](#)). Le JRC est donc institutionnellement attaché au traité et à l'organisation Euratom, qui cherche à préserver et promouvoir l'industrie nucléaire européenne.

Depuis sa création, le JRC s'est diversifié vers d'autres domaines. Toutefois, [la recherche nucléaire représente aujourd'hui 25% de son activité](#).

Direction et programme

Au sein du groupe de [stratégie et de coordination du JRC](#) se trouve Said Abousahl, chargé de la coordination avec Euratom, organisme public européen découlant du traité Euratom et chargé de coordonner les programmes de recherche sur l'énergie nucléaire. Un article écrit par Said Abousahl, coordinateur Euratom du JRC, Andrea Bucalossi, Víctor Esteban Gran, membre du JRC, et Manuel Martin Ramos, également membre du JRC, [indique](#) : « *le programme du JRC pour les activités nucléaires reflète pleinement les objectifs du programme de recherche et de formation Euratom* ».

Depuis la catastrophe de Fukushima, le JRC axe davantage sa communication autour de la recherche sur la sécurité nucléaire, la sûreté et la gestion des déchets. Mais sa mission initiale - soutenir le développement du nucléaire - n'a pas été abandonnée. Le JRC continue de travailler sur le développement de réacteurs de quatrième génération et les petits réacteurs de puissance modulaire (Small Modular Reactors - SMR). En témoigne notamment son partenariat avec le GENIV International Forum (GIF), « [une initiative de coopération internationale visant à développer la recherche nécessaire pour tester la faisabilité et la performance des systèmes nucléaires de quatrième génération et de les rendre disponibles pour un déploiement industriel d'ici 2030](#) ».

Financement

La recherche nucléaire du JRC est financée principalement par le « research and training » programme d'Euratom ⁷. Pour la période 2021-2025, Euratom financera le JRC à hauteur de [532 millions d'euros](#).

⁷ <https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/annual-reports/jrc-annual-report-2019>

Le « [research and training](#) » [programme d'Euratom](#) est lui-même financé par Horizon 2020 - un programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, qui impose souvent la participation d'un partenaire industriel ou académique. Les recherches partenariales font l'objet d'accords uniques protégés par des clauses de confidentialité, ce qui empêche toute transparence sur la part des projets nucléaires du JRC co-financés par des industriels du nucléaire.

Un écosystème proche de l'industrie nucléaire

Liens avec des lobbies pro-nucléaires

Foratom : le puissant lobby du nucléaire à Bruxelles est partenaire du JRC au sein de structures de formations et de recrutements ([ENEN](#), [EHRO-N](#) ou [ELINDER](#)), de plateformes technologiques (SNETP) ou pour des événements conjoints (« [Supporting European expertise in nuclear decommissioning](#) » en 2018). Le registre de transparence de l'UE fait apparaître une rencontre en 2018 entre un représentant de Foratom et l'ex-directeur du JRC : « *Il a été convenu que la coopération était bénéfique pour les deux organisations et doit continuer à l'avenir, de préférence de manière plus structurée* »⁸.

La **Sustainable Nuclear Energy Technology Platform** ([SNETP](#)) : Deux membres du JRC sont membres du [secrétariat général](#) de cette plateforme qui vise à « [soutenir et promouvoir l'exploitation sûre, fiable et efficace des systèmes nucléaires civils de Génération II, II et IV](#) ». Bernard Salha, directeur R&D chez EDF, dirige la SNETP. Le JRC est aussi impliqué dans les recherches portées par la SNETP.

Ces structures partenaires du JRC sont liées entre elles et à l'industrie du nucléaire dans un même écosystème.

Recherche partenariale avec l'industrie nucléaire

Vincenzo Rondinella, chef d'unité de la branche nucléaire du JRC, indique dans sa [présentation officielle](#) : « *The research is performed in partnership with research and/or safety organisations, regulators and industry* ».

Par exemple, le JRC a participé, avec ses laboratoires de recherche, au programme [Samofar](#) « The way forward to the ultimate safe nuclear reactor », auquel participaient également AREVA, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) ou encore EDF⁹.

⁸ LobbyFacts Database, European Atomic Forum (Foratom), Meetings with European Commission, 27 février 2018, <https://lobbyfacts.eu/representative/6f2a9aaa9668418a96b25c5086054d7f/european-atomic-forum>

⁹ <http://samofar.eu/consortium/>

Des mondes qui se côtoient lors d'événements scientifiques

Les scientifiques du JRC se retrouvent régulièrement au sein des mêmes tables-rondes, conférences et autres événements que des représentants des lobbies et/ou industriels du nucléaire.

Par exemple, lors des conférences [FISA et EURADWASTE 2019](#) co-organisées par la Commission européenne, Maria Betti, directrice de la branche nucléaire du JRC est co-présidente avec un représentant de Foratom et d'EDF. Une table-ronde « [Supporting European expertise in nuclear decommissioning](#) » a été co-organisée en 2018 par le JRC et le lobby Foratom.

Des membres du JRC affichent ou relaient publiquement des positions pro-nucléaires

Maria Betti, directrice de la branche nucléaire du JRC depuis 2015, [retweete](#) régulièrement des positions pro-nucléaires des gouvernements, des lobbies et industries du nucléaire (Foratom, Gifem, NEI, Foro, ENS, SFEN...). Son compte Twitter étant principalement constitué de retweets, cela peut indiquer une volonté de diffuser des analyses en faveur du nucléaire.

Rudy Konings, chef d'unité « Nuclear fuel safety », estime dans un [article](#) que le nucléaire est vital pour le développement durable de l'Europe et que l'opinion publique est biaisée sur les dangers du nucléaire.

Concetta Fazio, cheffe d'unité « Nuclear reactor safety & emergency preparedness », dispose de comptes [twitter](#) et [Linkedin](#) dédiés à des prises de positions pro-nucléaires. La quasi-totalité de ses messages sont des re-tweets de lobbies pro-nucléaires, de soutien à l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie, ou à son développement. Elle a déclaré sur le [site du lobby World nuclear association](#) : « *There are some Member States that oppose nuclear and they bring forward renewables and, in this context, it is a bit more difficult then to try and integrate everything as you do in the United States* ». Elle ajoute que le marché va influencer le débat mais que les études sur les manières d'intégrer toutes les technologies bas-carbone en Europe « *pourraient être menées plus en profondeur* ».

Recommandations

- L'orientation pro-nucléaire du JRC et ses liens avec l'industrie nucléaire le disqualifient comme expert "neutre". La Commission européenne doit demander une nouvelle évaluation, réellement indépendante, à une structure neutre.
- La production d'énergie nucléaire ne doit pas être incluse dans la taxonomie verte car elle n'en respecte pas le principe d'innocuité, en particulier la transition vers une économie circulaire, comme recommandé par groupe d'experts techniques sur la finance durable (articles 3, 9 et 17 de la [régulation européenne du 18 juin 2020](#)).
- Les financements, directs et indirects, et les liens avec l'industrie nucléaire de la division nucléaire du JRC et de ses membres doivent être clairement exposés, dans un souci de transparence.
- La société civile a été mise à l'écart du processus d'évaluation de l'impact environnemental significatif du nucléaire, alors qu'elle est en mesure de fournir une expertise. La décision d'inclure le nucléaire dans la taxonomie ou non est déterminante pour le futur et la transition écologique et juste que souhaitent les citoyen-nés européen-nés. La Commission européenne doit faire preuve d'ouverture dans ce processus et ne pas en réserver l'accès aux lobbies industriels.